

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-lès-MACON (71850)**

Arrondissement de  
**MACON**

Séance du : DIX HUIT SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-TROIS  
(18 septembre 2023)

Canton de  
**Mâcon-Centre**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 septembre deux mille vingt-trois à 18h30, en salle du conseil, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

**OBJET  
de la délibération:**

Etaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs, GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, BEAUDET Marie-Pierre, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, CHERCHI Mickael, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain (arrivé à 18h51 pouvoir donné à Florian Duvernay), PERRIN Jacques, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, ISABELLON Anne, VOISIN, Laurent, MONTEIX Anne, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane.

Etaient excusés : BRASSEUR Loic est excusé et donne pouvoir à ROBIN Christine, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BUHOT Patrick, ROSSIGNOL Michel est excusé et ne donne pas de pouvoir, BEAUDET Adrien est excusé et donne pouvoir à MONTEIX Anne.

Absent : GARLET Teddy.

**Attributions de  
subventions  
exceptionnelles aux  
associations**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**24**

Le Conseil a été  
convoqué le :

**12 septembre 2023**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le **19 septembre 2023**

Rapporteur : Jean-Paul BASSET

**EXPOSE**

Afin de continuer de soutenir la dynamique associative charnaysienne, il est proposé des subventions exceptionnelles à certaines associations. Sont concernés :

- **AMIZADE** dans le cadre du festival qui s'est déroulé du 2 au 4 juin 2023 au Domaine de Champgrenon la demande de subvention fait état d'une requête pour un montant de 6 800 € ;
- **CHARNAY LOISIRS** pour la rencontre annuelle des animateurs le 29 juin 2023 la demande de subvention porte sur un montant de 195 € ;
- **TOUT TEMPS MOUVEMENT** dans le cadre du gala de fin d'année il est proposé un montant de 5 042 € de subvention ;
- **CARPE DIEM** pour sa soirée annuelle le 28 janvier 2023, il est proposé un montant de 250 € de subvention ;
- **ASSOCIATION MUSICALE ET SPORTIVE (AMS)** : 2 788 € de subvention pour l'organisation de 3 compétitions et du gala annuel ;

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de ces subventions.

## DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** les dossiers de subventions déposées par les associations,  
**VU** l'avis favorable des commissions réunies du 6 septembre 2023,  
Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ et de Mme le Maire.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le versement des subventions aux associations susvisées.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

